

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2020/N° **0035**...../MT/AGAC/DG

Portant Approbation du Programme de formation du personnel de supervision des Services de Navigation Aérienne.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu la Loi L/2013/063/CNT du 05 novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée, amendée par la Loi L/2018/048/AN ;
- Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu l'Arrêté 2016/N°6650/MT/SGG du 21 novembre 2016, portant amendement de l'Arrêté A/2012/MDT/CAB/SGG du 05 juillet 2012, fixant les critères de Désignation et de Qualification des Inspecteurs ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : Il est approuvé le Programme de formation du personnel de supervision des services de navigation aérienne en annexe à la présente Décision.

Ce programme a pour objectif de fournir audit personnel les connaissances et les compétences nécessaires pour s'acquitter efficacement leurs tâches et responsabilités

Il s'applique à tous les domaines ANS : ATM, CNS, MET, AIM, MAP, PANS-OPS et SAR.

Article 2 : Ce programme est mis en œuvre à travers des plans de formation individuels. Il sera communiqué au personnel de supervision ANS et publié dans le site web de l'AGAC : www.agac-gn.com .

Article 4 : Le Directeur de la Navigation Aérienne est chargé de l'application de la présente Décision.

Article 5 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Conakry le, 02 janvier 2020



Elhadi Mamady KABA



Ministère des Transports
Autorité Générale de l'Aviation Guinéenne